

Appel à manifestation d'intérêt

Demande d'occupation temporaire du domaine public (foodtrucks) dans le cadre de l'événement 95 Kings of Fields organisé par le Département du Val d'Oise via sa structure Athletica

Le département du Val d'Oise, via sa structure Athletica, sollicite, en application de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les opérateurs économiques à manifester leur intérêt pour l'installation de foodtrucks à restauration rapide à Athletica, 64 rue des Bouquinilles, 95600 Eaubonne.

1. Descriptif

Le 95 Kings of Fields est un tournoi E-sport coorganisé par le Conseil départemental (par l'intermédiaire de sa structure Athletica), Armateam et en partenariat avec l'USDEM. La 6ème édition se déroulera les 30 et 31 mai 2026. Près de 2 000 joueurs s'affronteront sur le week-end, ce qui en fera la deuxième plus grande LAN de France (aire regroupant les sportifs sur un même endroit).

Jauge attendue :

- 1500/2000 personnes le samedi 30 mai
- 1000/1500 personnes le dimanche 31 mai

Prestations :

4 foodtrucks sont attendus sur la période de la manifestation :

- 1 proposition sucrée (gaufres, crêpes, churros, pâtisseries...)
- 3 propositions salées : 2 foodtrucks chauds (hamburgers, grillades, pizzas...) et 1 foodtruck froid (sandwichs, salades...)

Pour accueillir les food-trucks, le Département propose un emplacement situé **sur parking et parvis**, sans raccordement électrique (privilégier le gaz), sans arrivées d'eau.

Les opérateurs économiques devront proposer de la vaisselle recyclable, compostable ou réutilisable (éco-cup, gobelet en carton biodégradable, couverts en bois...) et mettre à disposition des poubelles de tri conformément à la réglementation en vigueur. Il est entendu que les foodtrucks seront responsables de la gestion de leurs propres déchets, occasionnés par la vente de leurs produits.

2. Contraintes techniques

- Respect des normes en vigueur concernant le matériel et les marchandises vendues ;
- Production d'un certificat répondant aux normes d'hygiène et de sécurité ;
- Jours et horaires de montage/démontage autorisés à respecter strictement.

3. Documents à fournir

- Un courriel manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre ;
- Certificat répondant aux normes d'hygiène et de sécurité, justificatif de la provenance des produits ;
- Un document présentant les produits proposés à la vente (type carte/menu), la grille tarifaire appliquée et la description sommaire de l'équipement et de la puissance électrique requise ;
- Un Kbis de moins de 3 mois ;
- Un justificatif de domicile ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle ;
- Photocopie R/V de la carte nationale d'identité ;
- Le justificatif de possession d'une licence III si nécessaire.

4. Lieux et dates d'occupation

Lieu : Athletica - 64 rue des Bouquinville, 95600 Eaubonne

Date : Samedi 30 et dimanche 31 mai 2026.

Il est rappelé aux opérateurs économiques qu'en application des articles 2122-2 et 2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public ne peut être que temporaire et que l'autorisation présente un caractère précaire et révocable.

5. Redevance d'occupation

Conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Celle-ci est composée :

- D'une part minimale (plancher) :

La redevance ne pourra pas être inférieure à 250 € HT par jour pour les foodtrucks salés et 200 € HT par jour pour le foodtruck sucré

- D'une part variable :

Une redevance égale à 7 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé pendant la durée de l'événement.

6. Déclaration du chiffre d'affaires

Le titulaire s'engage à transmettre dans un délai de 5 jours après l'événement :

- Une déclaration sur l'honneur du chiffre d'affaires réalisé
- Les justificatifs correspondants (tickets de caisse, relevés, etc.)

7. Critères de jugement des offres

Les dossiers des candidats seront évalués sur la base des critères suivants :

- La qualité de l'offre : qualité des produits, originalité, carte et formule repas (50 points)
- La valeur technique : équipement, gestion des produits, capacité à répondre au besoin au regard du nombre (30 points)
- La démarche environnementale et écoresponsable : circuits d'approvisionnements, gestion des fluides et déchets, choix des emballages, et tout autre engagement précisé dans le dossier de candidature (20 points)

8. Modalités de remise des candidatures

Chaque candidat est invité à adresser son dossier candidature (comprenant les documents demandés à l'article 3) **avant le 6 mai 2026 à 12h**.

L'ensemble des candidatures devront être adressées aux adresses mail suivantes : Cyrielle.favre@valdoise.fr et Erwan.leguennec@valdoise.fr.

Votre candidature par mail devra mentionner en objet : « Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt – 95 Kings of Fields Foodtruck ».

L'ensemble des offres reçues dans les délais par mail feront l'objet d'une **confirmation de réception**.

Renseignements techniques et administratifs : **01 34 27 28 87/ erwan.leguennec@valdoise.fr**

9. Dispositions finales

La collectivité se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie de la procédure ; de négocier avec les candidats ; d'adapter le nombre d'emplacements.

L'autorisation donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation du domaine public.